

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

I- Approbation du procès-verbal de LA séance du 10 JUILLET 2008

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008 est adopté par **33 voix pour** (ID C [28], PAO [2], HVRE [3]) et **1 abstention** (Monsieur Boivin).

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus Monsieur Philippe LOPEZ qui a pris ses fonctions de directeur général des services le 10 septembre 2008.

Monsieur le Maire prend la parole devant l'assemblée afin de communiquer aux élus les derniers éléments concernant l'ordonnance du Tribunal Administratif du 27 août 2008 qui condamne l'Etat à verser à la Ville de Houilles une provision de 168 444,57 € en réparation du préjudice que lui a causé le traitement des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2007.

II- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) (le registre des décisions municipales est consultable au Secrétariat général de la Mairie)

Après interventions de Monsieur Boivin, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PATRIMOINE

1 - Vestiaire Ovillois - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux 2 rue du Docteur Zamenhof (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition des locaux 2 rue du Docteur Zamenhof et qui précise que les charges concernant l'électricité seront payées sur la base du relevé du compteur divisionnaire électrique.

ADMINISTRATION GENERALE

2 - Communication du rapport annuel 2007 sur l'activité du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion de la patinoire (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Gout, Comby et Bohême, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2007 sur l'activité du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion de la patinoire.

3 - Communication du rapport annuel 2007 sur l'activité du SIVOM de St Germain en Laye (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Duclos, Bohême et Comby, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2007 sur l'activité du SIVOM de St Germain en Laye pour la partie fourrière.

4 - Remboursement des frais des élus - Cérémonie d'hommage à Aimé Césaire et 10^{ème} anniversaire du jumelage avec Schœlcher - Abrogation de la délibération du 10 juillet 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** (Monsieur le Maire et Monsieur Duclos ne prenant pas part au vote) d'abroger la délibération du 10 juillet 2008 et de délibérer à nouveau sur le remboursement des frais de transport, frais d'hébergement et frais divers, d'une part, de Monsieur le Maire qui s'est rendu aux cérémonies en mémoire d'Aimé Césaire et d'autre part, de Monsieur le Maire et de Monsieur Duclos qui ont représenté la Ville à la cérémonie du 10^{ème} anniversaire du jumelage à Schœlcher du 20 au 25 juillet 2008.

Information sur le 10^e anniversaire du jumelage avec la Ville de Schœlcher

Monsieur le Maire :

Nous nous sommes rendus avec Bernard Duclos à Schœlcher du 20 au 25 juillet 2008 pour célébrer le 10^e anniversaire de notre jumelage et également pour nouer des rapports avec la nouvelle équipe municipale. Il m'a été demandé de signer un protocole d'accord relatif à l'élaboration d'un programme d'actions et de développement du jumelage. Cela permettait au nouveau maire de motiver l'ensemble de son équipe municipale et c'était l'occasion de faire une signature officielle avec la nouvelle équipe municipale. Pour que la population ovilleoise soit concernée, nous recevrons en retour nos amis de Schœlcher, après le congrès des maires de France, les 28-29-30 novembre 2008 à Houilles. Il y aura un certain nombre de manifestations (dont une soirée organisée par les Amis de Schœlcher) de la municipalité avec le comité de jumelage.

Il y aura une manifestation publique et le comité de jumelage fera un certain nombre de rencontres. Les élus municipaux sont invités à cette occasion à se rencontrer et à nouer des contacts fructueux. Je vais vous lire le document qui a été signé entre M. Clemente et moi-même :

Article 1:

Conformément à l'acte solennel de jumelage en date du 31 mai 1998, les deux Villes s'engagent à mettre en commun leurs expériences respectives et à promouvoir les échanges en matière culturelle, sportive, économique et d'ingénierie de service pour le bien être de leurs populations.

Article 2 :

Dans le cadre du développement du jumelage, les deux villes décident d'élaborer un programme d'actions qui vise à satisfaire aux objectifs suivants :

- la réalisation d'échanges scolaires,
- l'implication des associations dans les actions de coopération en matière culturelle, sportive et éducative,
- le partage et l'échange d'expériences en matière d'ingénierie publique,
- l'établissement de liens entre les acteurs économiques et sociaux de leur territoire respectif,
- la réalisation d'échanges entre nos conseils municipaux juniors.

Article 3 :

Les deux Villes s'engagent :

- d'une part, à élaborer et à approuver un programme évolutif d'actions de développement du jumelage,
- d'autre part, à mettre en place un comité de suivi et d'évaluation des actions relevant de ce programme."

J'ai rencontré récemment lors d'une manifestation M. Hubert HAENEL, Sénateur du Haut-Rhin, qui m'a parlé de la médaille gravée à l'effigie de Victor Schœlcher qui est posée sur le bureau qu'il aurait occupé dans l'hémicycle du Sénat. Il en a fait faire trois exemplaires : un pour la ville de Fessenheim et deux autres pour les villes de Houilles et de Schœlcher qu'il n'a pas remis. Nous aurons ces médailles offertes par le Sénat à l'occasion de ce 10^e anniversaire. Je trouve que c'est un beau clin d'œil.

RESSOURCES HUMAINES

5 – Révision du tableau des effectifs (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	3 1 à 28h/sem (80%)	4 1 à 28h/sem (80%) 1 à 17h30 min/sem (50%)	01/10/2008
- Contrôleur de travaux	3	4	01/10/2008
- Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	22	23 1 à 28h30/sem (81,43%)	01/10/2008

6 – Indemnité de conseil à la Trésorière de Sartrouville – Collectivités Locales – Année 2008 (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'attribuer à titre personnel, pour l'année 2008, une indemnité de conseil pour un montant brut de 2 194,35 € à Madame Françoise Lacroix, Trésorier de Sartrouville pour les Collectivités Locales chargée des fonctions de receveur de la Ville de Houilles.

7- Fixation du salaire horaire des animateurs techniciens de la pause méridienne (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Bohême, Revert, Comby et Boivin, le Conseil municipal décide, par **31 voix pour** (ID C [28], PAO [2] et ERG [1]) et 3 **abstentions** (HVRE [3]), de procéder à la création de 15 postes d'animateurs techniciens pour organiser des activités ludiques durant la pause méridienne avec une rémunération horaire de 10,90 euros brut.

FINANCES

8 – Remise gracieuse – Taxe d'urbanisme (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'accorder à un administré une remise gracieuse de taxe d'urbanisme d'un montant de 59,00 € en raison d'un défaut de demande de paiement dû à une erreur d'adresse.

9 – Ville – Exercice 2008 – Décision modificative n° 1 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, de Madame Do Thanh et de Messieurs Mossant et Bohême, le Conseil municipal, par **28 voix pour** (ID C [28]), **2 voix contre** (PAO [2]) et **4 abstentions** (HVRE [3] et ERG [1]), adopte, pour la Ville, la décision modificative n° 1 dont les sections s'équilibrent :

- Pour l'investissement à 759 162,94 €
- Pour le fonctionnement à 1 373 248,00 €

BATIMENT

10 – Aménagement de vestiaires au gymnase Brondani – 2^{ème} tranche – Demande de subvention (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Haener et de Messieurs Boivin et Bohême, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de vestiaires au gymnase Brondani (2^{ème} tranche), les travaux étant évalués à 150 850 € H.T.,
- Prendre l'engagement d'utiliser la subvention accordée pour réaliser les travaux figurant au dossier technique, annexé à la délibération,
- Prendre l'engagement de financer la part des travaux restant à la charge de la Commune.

11 – Demande d'autorisation d'urbanisme pour le réaménagement de la cuisine de la Crèche Charles de Gaulle (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin, Bohême et de Madame Leblanc sur les points III.11, III.12 et III.13 concernant trois demandes distinctes d'autorisation d'urbanisme, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les déclarations préalables d'urbanisme liées à l'opération d'aménagement de la cuisine et d'amélioration de la mise à disposition des lieux aux enfants.

12- Demande d'autorisation d'urbanisme pour l'extension d'un gymnase existant – Gymnase Guimier (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les déclarations préalables d'urbanisme liées à cette opération d'extension du gymnase existant.

13- Demande d'autorisation d'urbanisme pour la création de sanitaires dans le nouveau cimetière (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les déclarations préalables d'urbanisme afin de réaliser des sanitaires de plain pied, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, en lieu et place des sanitaires actuels semi-enterrés.

CULTURE

14 – Création d'un studio de répétition situé au sous-sol du Kiosque dans le Parc Charles de Gaulle et adoption du nouveau règlement intérieur (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Gout et Comby, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à créer un studio de répétition sous le kiosque du parc Charles de Gaulle et d'adopter le nouveau règlement intérieur ainsi que la convention à passer avec les utilisateurs.

SOCIAL

15- Service de Maintien à Domicile – Adoption du règlement de fonctionnement, du document individuel de prise en charge et du modèle d'avenant au document individuel de prise en charge (Rapporteur Madame Sylvie Aid-Ancelin)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter :

- un règlement de fonctionnement qui régit le bon déroulement de la prise en charge du patient par le Service de Maintien à Domicile comme défini par le texte de loi du 2 janvier 2002,
- un document individuel, élaboré avec le patient, qui précise les conditions dans lesquelles le Service de Maintien à Domicile intervient auprès du bénéficiaire et les prestations qui lui seront apportées,
- un avenant pour actualiser le contenu des prestations lorsque les interventions du Service de Maintien à Domicile sont à ajuster.

SPORT-JEUNESSE-ENFANCE

16- Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Houilles et l'association Rugby Olympique Club Houilles-Carières (R.O.C.H.C.) (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Cadiou et Comby, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Houilles et l'association Rugby Olympique Club Houilles-Carières lors du Conseil municipal du 8 février 2008 afin de soutenir cette association en l'aidant au financement de ses déplacements lors des matches de championnat.

ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES

17- Accompagnement scolaire : convention d'objectifs et de financement pour l'année 2007-2008 à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Houilles (Rapporteur Monsieur Jean-Louis Revert)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Bohême et Revert, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention destinée à l'accompagnement scolaire, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre de l'année 2007-2008.

URBANISME

18 - Détermination du projet de périmètre préalable à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) de la Boucle de la Seine (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Bohême, Boivin et Comby, le Conseil municipal décide, par **33 voix pour** (ID C [28], PAO [2], HVRE [3]) et **1 abstention** (ERG [1]), en vue de l'élaboration d'un S.C.O.T. appelé à se substituer au Schéma Directeur de la Boucle de Montesson de 1998 modifié, que le projet de périmètre du S.C.O.T. soit identique à celui de la C.C.B.S. à savoir les communes de : Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville et Le Vésinet.

DOMAINE

19 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de ratifier au nom de la commune un protocole transactionnel (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Bohême, Boivin, Comby et Duclos, le Conseil municipal décide, par **28 voix pour** (ID C [28]), **2 voix contre** (PAO [2]) et **4 abstentions** (HVRE [3] et ERG [1]), d'autoriser Monsieur le Maire à ratifier au nom de la commune le protocole transactionnel concernant le terrain situé à Houilles 42 rue du Président Kennedy et 2 rue Ledru Rollin. Celui-ci établit que la commune reste propriétaire de ce bien préempté moyennant le versement d'une indemnité à verser aux conjoints GATTI d'un montant de 1 448 121,22 euros en les dédommageant de tous préjudices subis.

IV. - QUESTION ORALE :

Question orale de la liste « Ensemble, Résolument à Gauche » (E.R.G.) - M. Boivin

Monsieur le Maire,

L'association des Maires des grandes villes de France s'alarme des mesures que le gouvernement envisage de prendre dans le projet de finance 2009 concernant la répartition de la dotation de solidarité urbaine (DSU),

concours qui contribue à l'amélioration de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Selon les pistes de réforme élaborées, le gouvernement envisagerait de réduire d'un tiers le nombre de communes éligibles à la DSU et de modifier les critères d'éligibilité dont celui des logements sociaux.

Selon les premières simulations de l'AMVGF, 238 communes seraient exclues de la DSU et verraient leur dotation réduite de moitié en 2009 et supprimée totalement en 2010.

Ce projet de réforme inacceptable qui n'est que la poursuite du désengagement des concours de l'état aux collectivités locales, concerne, selon la liste établie, notre commune.

Le montant de la DSU alloué à notre ville représente une somme non négligeable (près de 200 000 euros au BP).

Après les diverses nouvelles taxes pour les uns et le bouclier fiscal pour les autres, ce sont les communes qui vont faire les frais d'une politique budgétaire inégalitaire.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir donner aux membres du Conseil municipal les dernières informations que vous pourriez détenir sur ce sujet ainsi que les actions que vous comptez mener pour faire échouer cette très mauvaise intention.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur le Maire :

Cher Collègue,

Vous attirez mon attention sur l'éventualité d'une inéligibilité de notre commune à la Dotation de Solidarité Urbaine dès l'exercice budgétaire 2009.

J'ai été saisi officiellement de cette question par le Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et par des collectifs de maire (Poissy, Gennevilliers et Paris 9^{ème}) entre autres.

Bien évidemment, comme vous-même, je suis préoccupé par ce risque de perte d'une recette de l'ordre de 200 000 €.

Dès la première alerte et, ce par un journaliste du Parisien, avant même toute information officielle, j'ai immédiatement fait une démarche auprès de nos deux parlementaires, Monsieur Lequiller, Député et Monsieur Gournac, Sénateur, afin de les sensibiliser bien en amont des futurs débats parlementaires.

Je ne me ferme pas la possibilité d'effectuer d'autres actions de sensibilisation en particulier avec l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France).

En l'état actuel, le projet de Loi de Finances pour 2009 n'a pas, à ma connaissance, encore été examiné en Conseil des ministres.

Cela n'empêche pas, certes, de demeurer vigilants et attentifs face à ce qui pourrait constituer un nouveau désengagement préjudiciable pour les finances communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20